

Séance du samedi 06 août 2022

Date de la convocation: 03/08/2022

**Membres en
exercice :**

***L'an deux mille vingt-deux et le six août l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,***

Présents : 8

Votants: 13

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence
HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Thomas
HOURLIER par Laurence HOURLIER, Barbara LOUCHART par
Annick IENZER, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT

Absents:

**DEMANDE D'EVOLUTION DU PLUi EN VUE DE LA PROTECTION DU PETIT
PATRIMOINE - (D 2022 076)**

Le Maire rappelle que le PLUi adopté en avril 2021 offre l'opportunité de protéger le petit patrimoine architectural et paysager de la Commune et soumet au Conseil municipal une liste d'éléments de petit patrimoine localisés sur le site Géoportail.

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) est l'autorité compétente en matière d'urbanisme et propose au Conseil municipal de solliciter la CCAVM pour engager une procédure de révision du PLUi à la fin que le règlement d'urbanisme intègre cette liste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de solliciter la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan pour une évolution du PLUi visant à intégrer au règlement d'urbanisme les éléments de petit patrimoine sur le territoire de la Commune de Châtel-Censoir tels qu'ils sont décrit sur la [carte Géoportail créée à cet effet](#),


AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance


Annick IENZER

Le Maire


Olivier MAGUET

